

Bordeaux
Espagne



Les **Grands**
Projets
du **Sud**
Ouest



Bordeaux
Toulouse



Programme d'études et de concertation de l'étape 2 des GPSO

Comité de Pilotage

Bordeaux, le 31 mai 2010

1. LES PRINCIPES DE LA CONCERTATION POUR L'ETAPE 2

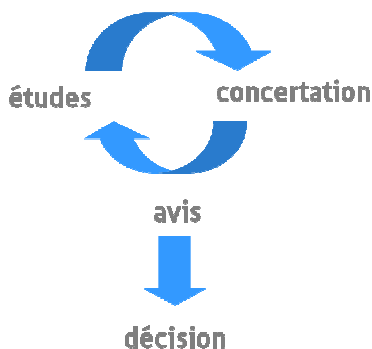
Les principes de la concertation pour l'étape 2 sont présentés en référence aux principes de l'étape 1.

La définition de la concertation reste inchangée

- concerter consiste à associer à l'élaboration des GPSO les acteurs des territoires concernés.

La relation concertation / décision est inchangée

- la concertation apporte une contribution aux études (Groupe de Travail : GT) et permet l'expression d'un avis sur ces études (Commission Consultative : CC)
- le résultat des études, accompagné des avis, est soumis aux instances de gouvernance des études (COTER, COPIL).



L'articulation entre concertation et études est semblable

- la concertation est le moteur des études
- les études sont le carburant de la concertation.

En étape 1, la concertation a précédé et initié les études lesquelles ont permis d'avoir une meilleure connaissance des enjeux et des territoires. Lors de l'étape 2, les études vont alimenter la concertation, puis la concertation permettra d'enrichir ou de compléter les études.

La conduite des études et de la concertation reste respectueuse

- de « nouveaux » objectifs concernant un plus grand nombre d'acteurs et comprenant la définition d'un tracé, d'un programme de gares, d'un programme fonctionnel des lignes nouvelles et d'aménagement des lignes existantes, et d'un bilan socio-économique ;
- d'une méthode où l'avis des acteurs est pris en considération dans une démarche concertée, mais où l'information est délivrée en primeur aux élus ;
- d'un territoire où l'environnement humain, naturel, physique, paysager et patrimonial doit être préservé ;
- d'un projet d'équipement et d'aménagement où l'équilibre coût/services rendus doit être pris en compte.

La nature des instances de concertation est maintenue, en intégrant le développement de nouveaux sujets. Un plus grand nombre d'acteurs sera associé à la concertation.

Un des principaux objectifs de la deuxième étape de concertation est d'associer le public et notamment les habitants du fuseau maintenant retenu.

Les acteurs de la concertation et les moyens envisagés pour les associer sont :

- les élus et les différents niveaux institutionnels
 - *commissions consultatives, concertation de proximité*
- les « techniciens », les « services », les « experts »
 - *groupes de travail, concertation inter-administrative, concertation bilatérale*
- les habitants du fuseau
 - *concertation de proximité avec les représentants associatifs de « riverains »*
- participation / consultation du public
 - *selon des modalités qui seront adaptées aux territoires et aux sujets traités au fur et à mesure de l'avancement des études*

Objectifs de la 2^{ème} étape	Définir le programme de chaque gare TAGV et SR-GV	Définir un tracé, y associer une bande de 500 m maximum	Définir le programme fonctionnel des lignes nouvelles et de l'aménagement de la ligne existante Bordeaux-Hendaye Valider le bilan socio-économique
Nature des études	Etudes des gares	Etudes environnementales et études des impacts Etudes fonctionnelles, ferroviaires et techniques	Etudes de capacité, trafic, socio-économiques
Modalités de la concertation	Groupes de travail Commissions consultatives	Concertation de proximité (élus et associations de « riverains ») Groupes de travail Commissions consultatives Concertation inter-administrations (centrales / locales) Concertation « bilatérale »	Concertation de proximité (élus et associations de « riverains ») Groupes de travail Commissions consultatives
	Consultation du public		
Niveau d'approbation et de décisions	<i>Formalisation des propositions</i>		
	Comités gares	Comités territoriaux	
	<i>Validation des propositions</i> COPIL (été 2011)		
	<i>Approbation</i> Approbation ministérielle des projets au stade d'avant projet sommaire (APS)		

2. LES « NOUVELLES » INSTANCES DE LA CONCERTATION POUR L'ETAPE 2

Les commissions consultatives deviennent départementales.

Les étapes	Etape 1 / 2009	10 CC	Etape 2 / 2010 - 2011	6 CC
Les commissions consultatives	CC1a : Sortie de Bordeaux CC1b : Sud Gironde		▶ CC Gironde	
	CC1c : Lot-et-Garonne Ouest Agen CC2a : Lot-et-Garonne Est Agen		▶ CC Lot-et-Garonne	
	CC2b : Tarn-et-Garonne		▶ CC Tarn-et-Garonne	
	CC2c : Haute-Garonne		▶ CC Haute-Garonne	
	CC1d : Landes Nord CC3a : Sud Landes		▶ CC Landes	
	CC3b : Landes et Pyrénées-Atlantiques CC3c : Pyrénées-Atlantiques		▶ CC Pyrénées-Atlantiques	

Les thèmes des groupes de travail se spécialisent.
Les instances de suivi de la concertation sont inchangées.

Les étapes	Etape 1 / 2009	20 GT	Etape 2 / 2010 - 2011	26 GT
Les groupes de travail	GT1 : Dessertes des agglomérations (x 5)		▶ GT8 : Gares et dynamiques territoriales (x 6)	
	GT2 : Mixités « voyageurs/fret » et « TAGV/SRGV » (1)		▶ GT11 : Opérateurs et utilisateurs (x 4)	
	GT3 : Fonctionnalités et services transport (x 3)		▶ GT9 : Infrastructures/réseaux(x 5) ▶ GT10 : Aménagement de la ligne existante Bordeaux / Hendaye	
	GT4 : Aménagement du territoire / développement local (x 4) GT5 : Environnement / développement durable (x 4)		▶ GT7 : Environnement (x 5)	
	GT6 : Enjeux fonciers et patrimoniaux (x 3)		▶ GT6 : Enjeux fonciers et patrimoniaux (x 5)	
	Le suivi de la concertation	Collège des acteurs locaux 3 garants		▶ Collège des acteurs locaux 3 garants

Focus sur les groupes de travail thématiques

GT 6 / Enjeux fonciers et patrimoniaux

- Finalité
 - Permettre aux actuels gestionnaires et utilisateurs du sol en fonction de leur situation future (dans l'emprise ou à côté de l'emprise) d'appréhender les projets et ses conséquences foncières et patrimoniales
 - Permettre une meilleure insertion des projets par une meilleure prise en compte de ses incidences foncières (y compris par anticipation)

- Découpage
 - GT 6 d : 33
 - GT 6 e : 40
 - GT 6 f : 64
 - GT 6 g : 47
 - GT 6 h : 82-31

- Acteurs
 - Conseils généraux : service foncier + EPFL
 - Etat : SDAP, DDT(M)...
 - Organisations socioprofessionnelles : chambres d'agriculture, SAFER, syndicats professionnels (agriculteurs, viticulteurs, sylviculteurs, notaires, agents immobiliers...)
 - Collectivités : compétence aménagement, agences d'urbanisme
 - Associations : propriétaires fonciers

- Sujets principaux traités
 - Place des critères fonciers dans l'analyse multicritères
 - Zones de moindres enjeux d'un point de vue foncier et patrimonial
 - Hypothèses de tracés et analyse multicritères des hypothèses de tracés
 - Tracé pressenti et analyse des conséquences foncières et patrimoniales du tracé pressenti

GT 7 / Environnement

- Finalité
 - Présenter aux acteurs comment les enjeux environnementaux sont analysés et pris en compte en amont de la définition technique
 - Permettre aux acteurs d'appréhender la recherche de solutions faisant émerger des opportunités et limitant les incidences des projets sur l'environnement (naturel, humain, physique et paysager)
 - Envisager des mesures (compensation, protection...) à proposer par rapport aux enjeux environnementaux

- Découpage
 - GT 7 a : 33
 - GT 7 b : 40
 - GT 7 c : 64
 - GT 7 d : 47
 - GT 7 e : 82-31

- Acteurs
 - Conseils régionaux : service environnement
 - Conseils généraux : service environnement
 - Etat : DREAL, DDT(M), ONEMA...
 - Collectivités : compétence aménagement, agences d'urbanisme
 - Associations : environnement, chasseurs, pêcheurs

- Sujets principaux traités
 - Place des critères environnementaux dans l'analyse multicritères
 - Zones de moindres enjeux d'un point de vue environnemental
 - Hypothèses de tracés et analyse multicritères des hypothèses de tracés
 - Tracé pressenti et analyse des conséquences environnementales du tracé pressenti

GT 8 / Gares et dynamiques territoriales

- Finalité
 - Définir un programme d'actions cohérent et complémentaire pour l'aménagement des gares, principalement dans le domaine de l'intermodalité de transport et dans celui de l'aménagement urbain et des territoires
 - Prendre en compte les projets de développement économique et/ou d'aménagement
- Découpage
 - GT 8 a : Agen
 - GT 8 b : Montauban
 - GT 8 c : Mont de Marsan
 - GT 8 d : Dax, haltes Côte Landaise et Pays Tarusate
 - GT 8 e : Bayonne
 - GT 8 f : halte Sud Gironde
- Acteurs
 - Conseils régionaux : services transports, développement économique
 - Conseils généraux : services infra, transports et développement économique
 - Etat : DREAL (infra), DDT(M)
 - Gestionnaires et propriétaire d'infrastructures de transport : ASF, Aliénor...
 - Organisations socio pro : CCI, CMA, taxis
 - Collectivités : compétences transport et aménagement, agences d'urbanisme
 - Associations : transport
- Sujets principaux traités
 - Les objectifs de services de transport et programmes d'aménagement urbain
 - Le pré-programme des gares et des aménagements liés
 - Le programme des gares

GT 9 / Infrastructures linéaires et réseaux

- Finalité
 - Mesurer l'enjeu des rétablissements de voiries et de réseaux et les identifier
 - Sensibiliser à la problématique de l'alimentation électrique et en mesurer les conséquences
- Découpage
 - GT 9 a : 33
 - GT 9 b : 40
 - GT 9 c : 64
 - GT 9 d : 47
 - GT 9 e : 82-31
- Acteurs
 - Conseils généraux : service infra
 - Etat : DREAL (infra), DDT(M), ONCFS
 - Collectivités : SDIS, régies de réseaux...
 - Gestionnaires de réseaux : RTE, ASF, Aliénor, DFCI, TIGF, eaux...
 - Associations : chasseurs, randonneurs...

- Sujets principaux traités
 - Hypothèses de tracés et principes de rétablissement (nature et modalités)
 - Tracé pressenti et propositions de rétablissement
 - Enjeux de l'alimentation électrique

GT 10 / Aménagement de la ligne existante Bordeaux-Hendaye

- Finalité
 - Partager une approche de l'aménagement de la ligne existante
 - Etablir un programme d'aménagement fondé sur des études socio-éco, ferroviaires, environnementales et techniques

L'aménagement de la ligne existante Bordeaux-Hendaye implique un grand nombre d'acteurs sur plusieurs départements, ce qui justifie de la création d'un groupe de travail. Cependant, l'aménagement d'autres sections plus courtes de lignes existantes fera l'objet d'une concertation de proximité : entre Saint-Jory et Toulouse Matabiau (concertation pilotée par la Direction régionale Midi-Pyrénées de RFF), sortie sud de Bordeaux...

- Acteurs
 - Conseil régional Aquitaine : service transports
 - Conseils généraux (33, 40, 64) : services infra, transports et environnement
 - Etat : DDT(M) 33, 40, 64
 - Collectivités : compétence aménagement
 - Associations : transport, environnement
- Sujets principaux traités
 - Programme fonctionnel des lignes existantes
 - Programme d'aménagement des lignes existantes
 - Analyse des enjeux environnementaux à proximité des lignes existantes

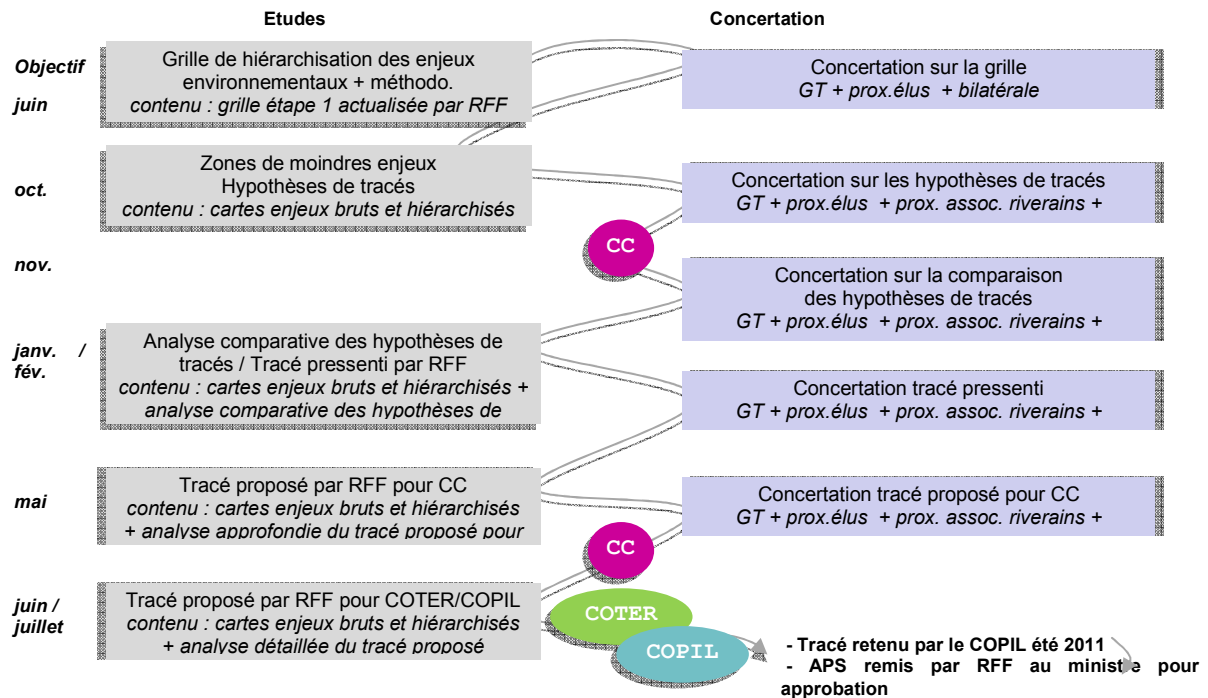
GT 11 / Opérateurs et utilisateurs

- Finalité
 - Présenter les perspectives offertes par les GPSO en termes de fonctionnalités et de performances
 - Enrichir les études d'exploitation/capacité des GPSO ainsi que le bilan socio-économiques

RFF organisera ces groupes de travail en distinguant les opérateurs (fret) des utilisateurs (voyageurs) et travaillant par section de lignes (Bordeaux-Toulouse, Bordeaux-Espagne). RFF associera les exploitants ferroviaires publics et privés ainsi que les autorités organisatrices de transport ferroviaire, en groupes et en rencontres bilatérales.

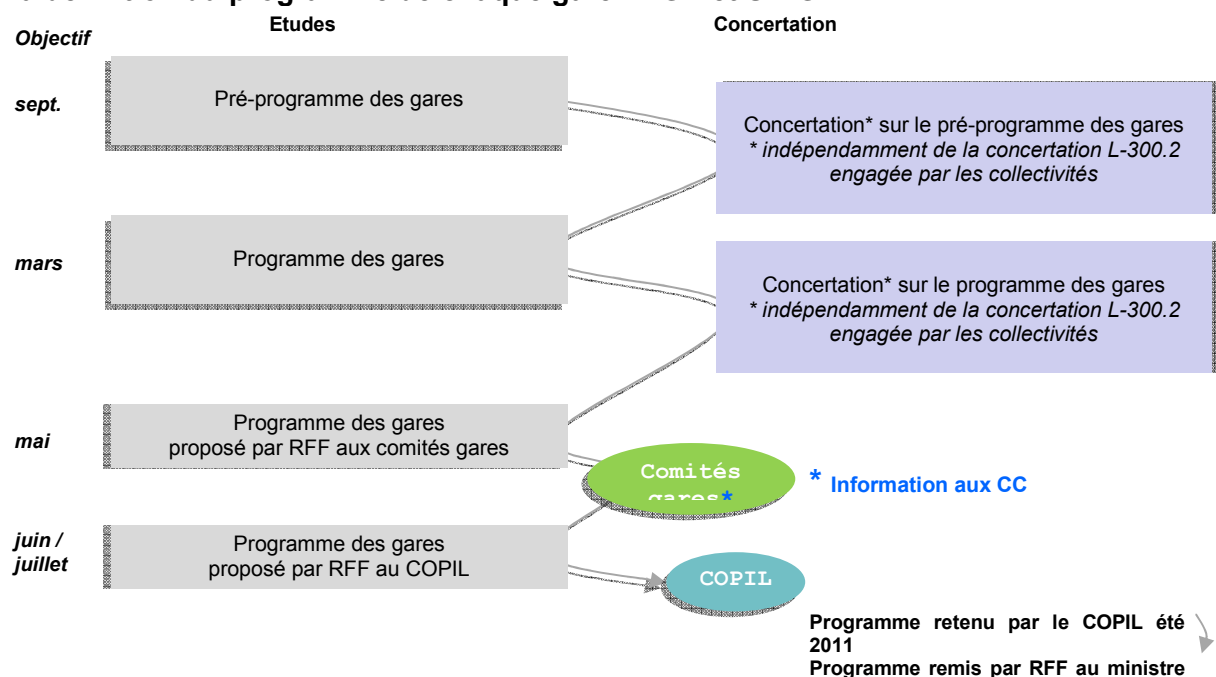
3. LES PRINCIPAUX SUJETS SOUMIS A LA CONCERTATION 2010-2011

La définition d'un tracé associé à une bande de 500 mètres maximum

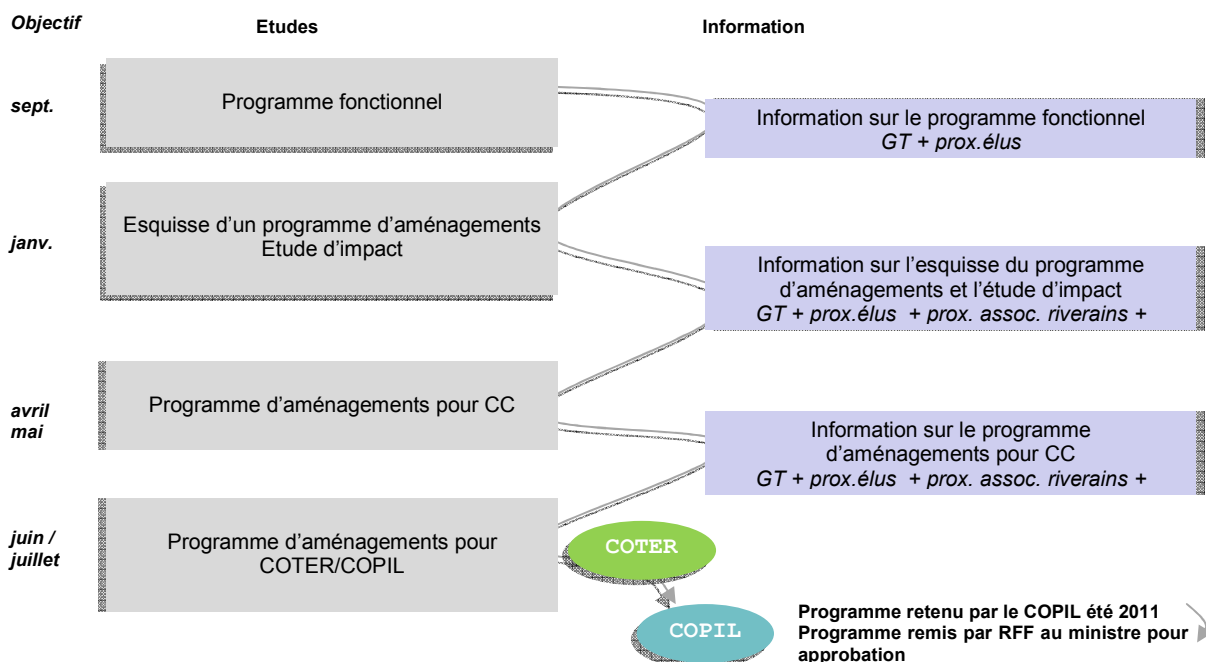


Une concertation de proximité accompagnera de manière continue ce dispositif.

La définition du programme de chaque gare TAGV et SR-GV



Une concertation de proximité accompagnera de manière continue ce dispositif.
La définition du programme d'aménagement de la ligne existante Bordeaux-Hendaye



Une concertation de proximité accompagnera de manière continue ce dispositif.

4. SYNTHÈSE DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

